SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : @cgtnmca

Nice, le 14 juin 2024

Monsieur le Maire
Ville de NICE
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 Nice cedex 4

Objet : situation de l'Opéra de NICE

Monsieur le Maire,

Depuis un certain temps, les agents de l'Opéra de la Ville de NICE attirent notre attention sur leur mal-être grandissant dans l'exercice de leurs missions.

Ce sentiment affecte l'ensemble des agents et s'exprime tant chez les personnels administratifs, techniques et artistiques. Toutes les catégories socio-professionnelles sont touchées, des agents d'exécution aux personnels d'encadrement.

La dégradation de la situation semble s'aggraver.

Devant la souffrance exprimée par les agents, nous avons saisi, le 18 mars 2024, la commission de suivi des risques professionnels sur *« la réduction des effectifs, la forte augmentation des arrêts de maladie pour épuisement, d'une part, et, d'autre part, l'augmentation des programmations annuelles et exceptionnelles, des exigences artistiques et une accumulation anormale de problématiques organisationnelles liées à ces programmations ».*

Conformément aux règles de fonctionnement de ladite commission, la Direction de la Santé et de la Qualité de vie au travail a établi une note factuelle qui vise à proposer un résumé le plus objectif possible de la situation sur la base du recueil de données de premier niveau réalisé auprès des professionnels de prévention et à envisager les suites à donner à notre saisine.

Ce document de travail indique qu'*« un certain nombre d'éléments recueillis auprès des professionnels de premier niveau vont dans le sens des éléments mentionnés dans la saisine du Syndicat CGT ».*

Nous tenons, par la présente, à remercier les professionnels de prévention pour la rapidité et la qualité de leur travail préparatoire. Ce dernier a été fortement utile pour engager un dialogue social de qualité.

En effet, le 3 juin, la commission de suivi des risques s'est réunie, a validé la saisine de notre syndicat. Les souffrances des agents seront entendues et nous ne doutons pas que des mesures de prévention seront appliquées.

…/…

Le tableau ne serait pas complet sans évoquer l'état particulièrement inquiétant du bâtimentaire.

A l'occasion de sa séance plénière du 20 octobre 2023, la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT) a débattu d'un compte-rendu de visite de l'Opéra qui se concluait par l'impérieuse nécessité de rénover complètement les locaux et de veiller à leur conformité avec le code du travail.

Pour finir, un sentiment d'insécurité professionnel s'ajoute à la dégradation des conditions de travail et à la vétusté des locaux.

En effet, la création de l'Etablissement Public à caractère administratif (EPA) devrait être effective pour le 1er janvier 2025. Sans aucune concertation ou information, les agents de l'Opéra sont dans la plus complète incertitude alors que cet EPA a déjà des conséquences préjudiciables pour les contractuels. Il en aura tout autant pour les fonctionnaires.

Par courrier en date du 18 mars dernier, nous avions déjà saisi la Direction de l'Opéra de la situation faite aux contrats de travail des agents non titulaires. A ce jour, le problème reste entier.

Nous sommes très dubitatifs sur les bénéfices que l'Administration dégageraient à l'occasion de la création d'un Etablissement Public à caractère Administratif. La récente dissolution de l'Assemblée Nationale conduira à des remaniements ministériels. Ceux-ci entraîneront des conséquences évidentes sur le projet et les bénéfices attendus.

A la vue des éléments exposés ci-avant, nous réalisons parfaitement que la réduction des risques psycho-sociaux et la réhabilitation des locaux nécessiteront du temps pour concrétiser une nette amélioration des conditions de travail des agents.

Cependant, il n'en est pas de même de la création de l'EPA.

En effet, afin d'afficher votre détermination à améliorer le bien-être des agents, vous vous honoreriez, dans le contexte actuel, à ne pas rajouter de stress à la situation en suspendant voire en arrêtant définitivement le projet de création de l'EPA.

Nous vous remercions par avance des suites que vous ne manquerez pas de réserver à la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général

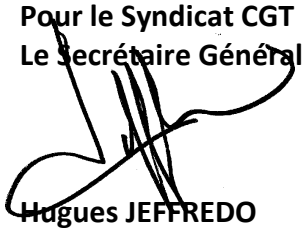

Hugues JEFFREDO